

# Sauvegarder les droits fondamentaux



*Autrefois apatrides, les enfants issus de la communauté côtière des Burundais vivant au Kenya peuvent désormais jouir de l'ensemble de leurs droits en tant que citoyens kenyans.*

© HCR/Tobin Jones

La finalité de toutes les activités de protection est de promouvoir la pleine jouissance des droits fondamentaux des personnes relevant de la compétence du HCR en réponse à leurs besoins juridiques, physiques et matériels.

En 2019, le travail de protection a rencontré des difficultés liées à la complexité et à l'ampleur accrue des déplacements transfrontaliers et internes, mais il a aussi connu des réalisations importantes.

De nombreux États ont pris des mesures pour améliorer leurs systèmes nationaux d'asile dans l'objectif de garantir l'équité, l'efficacité, l'adaptabilité et l'intégrité de leurs lois et cadres politiques. Le Groupe d'appui à la capacité d'asile, lancé lors du Forum mondial sur les réfugiés, a été un catalyseur, plus de 50 États s'étant engagés à renforcer leurs systèmes d'asile ou à aider d'autres États à le faire. Le HCR a fourni des recommandations et des outils pratiques pour encourager le respect des normes internationales. Il a également facilité l'implication d'un vaste ensemble de parties prenantes, notamment des cabinets d'avocats qui se sont engagés à offrir un nombre très important d'heures de travail bénévole pour soutenir les objectifs de protection lors du Forum.

Le principe de partage des responsabilités pour assurer la protection et trouver des solutions a également été à la base du Segment de haut niveau sur l'apatridie. À mi-chemin de la Campagne #Jexiste, les États se sont engagés à renforcer leurs actions visant à identifier, prévenir et réduire l'apatridie.

Une politique actualisée relative aux déplacés internes, publiée en 2019, met en avant la nécessité pour le HCR d'apporter une contribution à des réponses humanitaires coordonnées et à la protection des déplacés internes qui soit claire et prévisible et vienne en soutien des États auxquels incombe la responsabilité première dans ce domaine. L'approche renforcée du HCR en matière de protection des déplacés internes consiste notamment

à soutenir le Groupe de haut niveau sur les déplacements internes créé par le Secrétaire général, ainsi que les institutions régionales dans leurs efforts visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Kampala, qui a recueilli trois adhésions supplémentaires en 2019.

Afin de consolider le rôle essentiel des communautés, ainsi que l'inclusion effective des considérations relatives à l'âge, au genre et à la diversité, le HCR a renforcé son cadre de redevabilité à l'égard des populations affectées et a contribué activement à l'élaboration de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et des lignes directrices de l'IASC dans ce domaine. Des travaux ont également été entrepris sur des questions essentielles de protection de l'enfance et de lutte contre les violences de genre.

La coopération plus étroite avec les partenaires du secteur du développement a fait partie d'un plaidoyer plus large en faveur de l'inclusion des réfugiés dans les services fournis au niveau national afin d'améliorer leur résilience et leur autosuffisance, ainsi que celles des communautés d'accueil. Le plaidoyer relatif à l'importance de la sécurité et de la dignité en matière de rapatriement volontaire durable n'a recueilli qu'un succès limité, les conflits prolongés et le manque d'action pour régler les causes profondes à l'origine de la fuite des personnes demeurant des obstacles importants à leur retour. Moins de 5% des besoins de réinstallation dans le monde ont été couverts en 2019 mais le HCR a continué de collaborer avec les États et les partenaires pour déployer la Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires, envisageant un avenir où les places de réinstallation seront plus nombreuses, notamment grâce à l'implication de nouveaux pays de réinstallation et au développement de voies complémentaires d'admission dans des pays tiers.



## CADRES JURIDIQUES DE PROTECTION



Une demandeuse d'asile soudanaise au centre humanitaire du HCR près d'Agadez, au Niger.

### RÉSULTATS 2019

16

États ont adopté des lois et des modifications législatives apportant des améliorations aux droits des réfugiés



17

procédures judiciaires devant 10 juridictions différentes où le HCR a fourni une interprétation des principes pertinents du droit international des réfugiés et des droits de l'homme



89

États ont bénéficié de conseils techniques de la part du HCR pour assurer la conformité de leur législation avec les normes internationales et régionales de protection des réfugiés



11

pays ont élaboré des cadres nationaux relatifs au déplacement interne avec l'appui du HCR



### Politique relative à la protection des réfugiés

Conformément à son mandat, le HCR a continué de superviser l'application des conventions internationales relatives à la protection des réfugiés. Fin 2019, 149 États étaient parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, à son Protocole de 1967, ou aux deux instruments. Bien qu'aucun nouvel État n'ait adhéré à la Convention de 1951 ou au Protocole de 1967 en 2019, un État a levé ses réserves à la Convention de 1951: la Suède. En conséquence, la Suède accorde désormais aux réfugiés le même traitement qu'aux ressortissants suédois en ce qui concerne les retraites. Les États parties à la Convention de 1951 et/ou à son Protocole de 1967 ont le devoir de coopérer avec le HCR et de lui fournir toutes

les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre de ces instruments. À ce titre, le HCR a continué d'inciter les États à améliorer leurs législations et leurs politiques nationales relatives au traitement des réfugiés, dans le respect du droit international.

En 2019, le HCR a publié des commentaires détaillés sur des propositions de lois et de politiques dans 24 pays. Il a fait des interventions stratégiques devant des juridictions régionales, nationales et des organes judiciaires sur différentes questions juridiques et politiques relatives à la protection des réfugiés et aux droits des personnes déplacées à travers les frontières et des apatrides. Le HCR a également donné des interprétations relatives aux normes et principes juridiques internationaux pertinents.

Des conseils juridiques ont été fournis aux opérations du HCR, aux partenaires et aux États sur un large éventail de questions relatives à la protection internationale des réfugiés. Mais surtout, une nouvelle édition du « Guide et principes directeurs sur les procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut des réfugiés » a été publiée, contribuant ainsi à renforcer l'application complète et inclusive des instruments internationaux et régionaux du droit des réfugiés.

### Politique relative aux déplacés internes

Le HCR a contribué à l'élaboration de cadres nationaux sur les déplacements internes en offrant des conseils juridiques et techniques à 11 États, dont El Salvador (qui a adopté une loi relative aux déplacés internes en janvier 2020), l'Éthiopie, le Honduras, le Libéria, le Mali, le Mexique et le Soudan du Sud. Il a continué de plaider pour que les communautés affectées soient consultées et participent au processus d'élaboration de ces instruments, par exemple au Soudan du Sud. En Colombie, il a soutenu les activités de la Juridiction spéciale pour la paix, en partageant notamment des expériences internationales autour de la criminalisation des déplacements forcés (voir aussi l'aperçu sur *l'Engagement du HCR dans les situations de déplacement interne*).

### Politique relative aux déplacements causés par les changements climatiques et les catastrophes

Conformément à son mandat de protection et à l'analyse selon laquelle les catastrophes devraient augmenter en raison du réchauffement climatique, à la fois en termes de fréquence et d'intensité, le HCR a poursuivi ses travaux sur les aspects juridiques et normatifs de la protection internationale des personnes déplacées du fait des effets des changements climatiques et des catastrophes. Il a également renforcé ses actions de sensibilisation aux principes de protection dans le cadre des discussions politiques mondiales.

Le HCR a joué un rôle actif au sein de la Plateforme sur les déplacements liés aux

catastrophes (dirigée par des États) et de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à un moment où le mandat et les programmes de travail de ces deux entités étaient renouvelés. Il a coorganisé et participé à des événements portant essentiellement sur les déplacements causés par les changements climatiques et les catastrophes, notamment avec l'Union africaine et à la COP 25 à Madrid. Le HCR a également œuvré à l'élaboration de lignes directrices régionales sur la mobilité humaine dans le contexte des changements climatiques (voir aussi l'aperçu de *l'Action pour le climat en 2019*).

### Contraintes et besoins non satisfaits

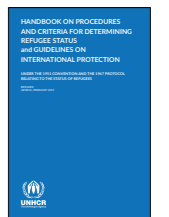
Si les États ont souvent sollicité l'avis du HCR sur des propositions de lois et des changements de politiques, ce dernier ne disposait souvent que d'un temps limité pour le donner, ce qui a restreint sa capacité d'exercer sa responsabilité de surveillance.

Malgré leurs obligations découlant de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, certains États ont parfois fourni des éléments d'information insuffisants sur les lois existantes et le traitement des réfugiés.

Lorsque le HCR a donné son avis sur une proposition de loi, celui-ci n'a pas toujours été suivi, ce qui a parfois conduit à l'adoption d'une législation contenant des garanties de protection insuffisantes ou des dispositions s'écartant des obligations juridiques internationales et/ou régionales. Par exemple, sur les 34 pays ayant adopté des lois et des modifications législatives à leur cadre de protection internationale, 9 d'entre elles (26%) contenaient des restrictions aux droits des réfugiés.

Enfin, dans quelques pays, des processus électoraux ou d'autres évolutions politiques nationales ont retardé l'entrée en vigueur de certains instruments juridiques et amendements en 2019.

Guide et principes directeurs sur les procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut des réfugiés



(en anglais)

## IDENTIFIER LES BESOINS DE PROTECTION INTERNATIONALE ET LES SYSTÈMES NATIONAUX D'ASILE



Avant l'application de nouvelles lois sur les visas, une employée du HCR fournit des informations, une assistance juridique, de l'eau et des articles de secours aux réfugiés et migrants vénézuéliens franchissant la frontière entre la Colombie et l'Équateur, sur le pont Rumichaca.

### RÉSULTATS 2019

**2,3 millions** de demandes d'asile nouvelles et en appel ont été enregistrées dans le monde entier et **121 États** et territoires ont mis en œuvre des systèmes nationaux d'asile



**58 États** se sont engagés à renforcer leurs systèmes nationaux d'asile lors du Forum mondial sur les réfugiés, en particulier concernant l'équité, l'efficacité, l'adaptabilité et l'intégrité



Sur ce nombre, **120 400** nouvelles demandes d'asile ont été enregistrées auprès du HCR, soit **5%** du total



**43 États** dans lesquels le HCR a mené de façon stratégique les procédures de détermination du statut de réfugié, en vertu de son mandat



Pour plus d'informations sur l'asile et les tendances, voir le chapitre 4 du rapport **Global Trends 2019**



(en anglais)

La protection relève de la responsabilité des États et l'existence de systèmes nationaux d'asile/de détermination du statut de réfugié (DSR) pleinement opérationnels et équitables, efficaces, adaptables et intègres sont essentiels.

Le lancement officiel du Groupe d'appui à la capacité d'asile (ACSG) lors du Forum mondial sur les réfugiés a créé une nouvelle dynamique pour coordonner les efforts visant à développer les capacités nationales d'asile et à renforcer la responsabilité des États dans les pays d'accueil. En consultation avec les États, les organisations de la

société civile et d'autres parties prenantes, le HCR a élaboré des recommandations et des outils pratiques pour les aider à préparer leurs engagements dans ce domaine. Focalisée sur le Forum, la collaboration du HCR avec les États a conduit à ce que près de 58 d'entre eux s'engagent à élaborer ou à renforcer leurs systèmes nationaux d'asile. Le HCR a également soutenu d'autres États dans leurs efforts.

Dans la perspective du Forum mondial sur les réfugiés, plusieurs États ont fait des efforts louables pour rationaliser leurs systèmes d'asile, suite aux

recommandations du HCR. Par exemple, le Mexique a décidé d'appliquer des procédures simplifiées à certains profils de cas bénéficiant de taux de reconnaissance élevés ; le Brésil a décidé de reconnaître des milliers de demandeurs d'asile vénézuéliens comme réfugiés sur une base prima facie et le Malawi a reconnu le statut de réfugié prima facie à certains groupes de demandeurs d'asile originaires de la République démocratique du Congo (RDC).

Que ce soit à titre individuel ou collectif, de nombreuses organisations de la société civile et cabinets d'avocats se sont également engagés à soutenir les efforts dans ce domaine, par exemple en offrant gratuitement des conseils et représentations juridiques, des formations, des recherches et des interprètes. Une partie de la contribution commune de la communauté juridique annoncée au Forum, comprenant 125 000 heures d'aide juridique gratuite par an, devrait être opérationnelle dès 2020.

Disposer d'informations sur les pays d'origine de grande qualité et de recommandations du HCR concernant ces pays constitue le point de départ pour identifier les besoins de protection internationale. Ces dernières sont par conséquent essentielles pour améliorer l'efficacité et la qualité des processus de décision et d'élaboration des politiques au sein des systèmes nationaux d'asile. En 2019, le HCR a produit et commandé des rapports d'informations sur des pays d'origine importants et publié des recommandations sur l'Iraq, le Mali, la RDC, le Soudan du Sud et le Venezuela (République bolivarienne du). En outre, le HCR a présenté des recommandations axées sur certains pays devant différents organes de décision en première instance, notamment des juges, des membres de tribunaux, des avocats, des organismes d'aide juridique et d'autres experts à l'échelle nationale, régionale (Bureau européen d'appui en matière d'asile, Initiatives d'assurance qualité)

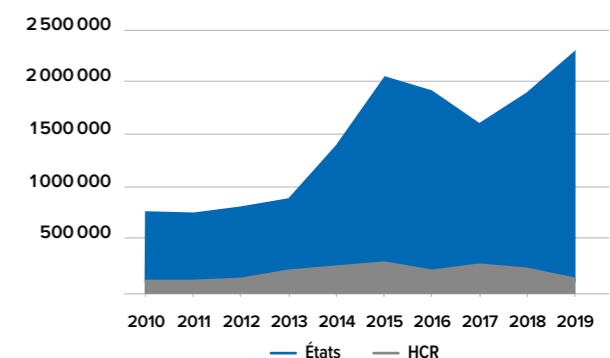
et mondiale (Consultations intergouvernementales, Groupe restreint sur les situations prioritaires).

En 2019, près de 1,3 million de décisions de DSR sur le fond ont été prises dans le monde entier. Le HCR a également terminé la révision et la mise à jour de ses « Normes procédurales de la détermination du statut de réfugié relevant du mandat du HCR » et a déployé le nouveau programme de formation à la DSR. En outre, 483 personnes, notamment des employés des organisations partenaires et des agents de l'État, ont complété les modules d'apprentissage en ligne du HCR sur la DSR et sur les informations sur les pays d'origine. Par ailleurs, 293 personnes ont bénéficié du déploiement continu du programme de formation aux entretiens individuels du HCR.

### Contraintes et besoins non satisfaits

Si l'ACSG devrait progressivement améliorer les conditions de l'asile, des défis et des lacunes subsistent concernant les dimensions institutionnelles ou techniques des systèmes nationaux d'asile. Par conséquent, le HCR devrait continuer à mener les procédures de DSR en vertu de son mandat dans au moins 43 pays, ce qui nécessite constamment des capacités et expertises spécialisées.

### DEMANDES D'ASILE NOUVELLES ET EN APPEL ENREGISTRÉES | 2010-2019



\* En outre, le HCR et les États appliquant des procédures conjointes ont reçu 149 400 demandes entre 2010 et 2019.



## PROMOUVOIR ET PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME



Un employé du HCR s'amuse avec une petite fille érythréenne de 4 ans à l'aéroport Fiumicino de Rome, après son arrivée en Italie dans le cadre d'un vol de relocalisation depuis le Niger.

### RÉSULTATS 2019

6

**sessions d'Examen périodique universel** auxquelles le HCR a contribué par 25 rapports indépendants, spécifiques à chaque pays. En coopération avec les États membres, cela a conduit à des recommandations concrètes visant à améliorer le respect des droits des personnes déplacées



12

**par mois**: nombre moyen de cas orientés par le HCDH et les mécanismes des droits de l'homme concernant des personnes relevant de la compétence du HCR et pour lesquels le HCR a assuré un suivi. Il a également fourni un soutien ciblé aux collègues sur le terrain pour les demandes d'engagement en matière de droits de l'homme (en moyenne 20 requêtes par mois)



Le HCR a élaboré et publié **des instructions générales pour ses opérations** sur l'utilisation des procédures de plainte des mécanismes de droits de l'homme dans les cas urgents



7

**rapports annuels** d'experts mandatés au titre d'une procédure spéciale auxquels le HCR a contribué, en plus d'avoir communiqué des informations détaillées pour 60 visites de pays dans le cadre des procédures spéciales en 2019



En 2019, le HCR a continué d'améliorer et de renforcer sa participation de longue date aux mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies. Il a notamment soulevé des questions affectant les personnes relevant de sa compétence dans le cadre des procédures d'élaboration et d'examen des normes. Il a également cherché à encourager les gouvernements, la société civile et d'autres entités à prendre des mesures pour promouvoir et protéger les droits de l'homme des personnes relevant de sa compétence.

Dans le cadre de la participation du HCR aux procédures des droits de l'homme, certaines réalisations importantes méritent d'être soulignées. Ainsi, plusieurs Rapporteurs spéciaux ont relayé les appels du HCR visant à ce que les États améliorent leurs systèmes

d'asile et ont encouragé les gouvernements concernés à renforcer les activités d'enregistrement des demandeurs d'asile, les services d'aide juridique, l'hébergement et le respect des normes en matière de liberté de circulation. Par ailleurs, des familles vulnérables ont été libérées de détention en zone de transit à la suite d'efforts coordonnés de plaidoyer auprès d'un expert mandaté au titre d'une procédure spéciale. Le HCR a également mis l'accent sur les vulnérabilités des personnes âgées déplacées en collaborant avec l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme lors d'un événement au Conseil des droits de l'homme.

Le HCR a participé à six sessions de l'Examen périodique universel (EPU) en aidant les collègues sur le terrain à participer au mieux et en préparant 42 rapports pour informer les opérations sur les recommandations de l'EPU pertinentes pour le HCR. Il a présenté huit déclarations orales relatives à l'adoption des résultats de l'EPU au Conseil des droits de l'homme, et fait la première déclaration orale sur la nécessité de renforcer le respect des droits des personnes déplacées lors du débat général du Conseil sur l'EPU.

Le HCR a également régulièrement participé aux travaux des organes conventionnels des Nations Unies, en attirant leur attention sur les préoccupations de protection affectant les personnes relevant de sa compétence dans le cadre de chacun des traités. Il a organisé huit réunions stratégiques avec le Secrétariat du HCDH en lien avec les organes conventionnels et a présenté deux déclarations et un exposé thématique devant des comités des organes conventionnels. Ces interventions ont renforcé la collaboration entre le HCR et les organes conventionnels, ainsi que leur attention aux nouvelles questions de droits de l'homme affectant les personnes relevant de sa compétence.

En outre, le HCR a organisé des réunions stratégiques avec 13 experts mandatés au titre de différentes procédures spéciales. Cela a permis d'identifier les synergies communes entre les mandats, ainsi que les questions prioritaires et les États où effectuer de futures visites de pays ou encore les rapports annuels auxquels le HCR pourrait apporter ses conseils d'expert et son soutien. Il a également établi et développé les canaux d'échange d'informations sur les procédures spéciales pour les cas individuels afin de faciliter, le cas échéant, le partage d'informations sur ces cas et de pouvoir plaider et agir au nom des personnes relevant de sa compétence, notamment celles menacées de refoulement.

Le HCR a établi des contacts avec diverses parties prenantes au sein des ONG, des institutions nationales des droits de l'homme et des milieux académiques en vue de

renforcer les partenariats, de développer les actions de sensibilisation et de plaider et de créer des opportunités d'échanges sur les droits de l'homme. Il a également œuvré pour resserrer les liens existants avec le HCDH et d'autres agences des Nations Unies. La mise en place et le renforcement des partenariats dans le domaine des droits de l'homme ont contribué à identifier de nouvelles opportunités pour garantir la prise en compte des questions de protection pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Il a notamment apporté sa contribution à la rédaction de lignes directrices émanant d'autres agences des Nations Unies, et participé à des initiatives communes de renforcement des capacités afin d'attirer l'attention sur les questions liées aux déplacements forcés et à l'apatridie au sein des cadres normatifs internationaux et régionaux des droits de l'homme et de s'appuyer sur le travail existant des autres acteurs. Le HCR a également fait partie de l'Équipe spéciale sur l'espace civique qui élabore des lignes directrices et une stratégie à l'échelle des Nations Unies sur la promotion, l'élargissement et la protection de l'espace civique et traite les cas de représailles.

### Contraintes et besoins non satisfaits

Les droits de l'homme représentent un sujet délicat pour certains États et le dialogue portant sur les mesures à prendre pour préserver les droits des personnes relevant de la compétence du HCR ou remédier aux risques de violations ou aux violations réelles, n'a pas toujours conduit à des actions rapides en 2019. Dans certains cas, les obstacles ne provenaient pas d'un manque de volonté politique mais de ressources ou des capacités institutionnelles insuffisantes et/ou d'une absence de systèmes forts pour garantir la primauté du droit. Dans d'autres contextes, les discours ou les opinions populistes anti-étrangers ont aussi limité en pratique la capacité du HCR à veiller au respect des droits des personnes relevant de sa compétence.



## FAIRE FACE ET RÉPONDRE AUX MOUVEMENTS MIXTES



Des tas de gilets de sauvetage utilisés par des réfugiés et des migrants pour traverser la mer Égée entre la Turquie et la Grèce dans une décharge près de Molyvos, sur l'île grecque de Lesbos.

### RÉSULTATS 2019

Les arrivées en Italie par mer et le nombre estimé de personnes décédées et disparues le long de cette route ont diminué de près de **50%** par rapport à 2018



**2029**

personnes ayant besoin d'une protection internationale ont été évacuées depuis la Libye, notamment dans le cadre des Mécanismes/centres de transit d'urgence



Les mouvements mixtes se sont poursuivis en 2019, les réfugiés en quête d'une protection internationale se déplaçant aux côtés des migrants, empruntant souvent les mêmes routes et exposés aux mêmes dangers. Les migrations le long des dangereuses routes maritimes et terrestres ont été souvent liées à l'absence de possibilités pour les migrants d'emprunter des voies légales comme par exemple, des programmes de mobilité professionnelle. Elles ont aussi été encouragées par des attentes des migrants vis-à-vis des conditions régnant dans les pays de destination visés, entretenues par les discours des passeurs et, dans certains cas, par les communautés de la diaspora.

L'année 2019 ayant été la première année de mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le HCR a fourni des recommandations concernant l'applicabilité du Pacte mondial sur les réfugiés et de sa structure d'appui

aux situations de mouvements mixtes. Il a collaboré avec le Réseau des Nations Unies sur les migrations, en tant que membre de son comité exécutif, afin d'élaborer des recommandations et des outils pour aider les États membres à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Les mouvements irréguliers dangereux se sont poursuivis le long de la route de la Méditerranée centrale. Toutefois, les arrivées en Italie par mer, et le nombre estimé de personnes décédées ou disparues le long de cette route, ont diminué de près de 50% par rapport à 2018. Le HCR a défendu le respect des principes de protection internationale dans les opérations de sauvetage et d'interception en mer, en faisant notamment des interventions devant les tribunaux et en collaborant avec des partenaires comme l'Organisation maritime internationale. Cela a contribué à la mise en place de

mécanismes de débarquement pour les réfugiés et les migrants, facilités par des accords de répartition des demandeurs d'asile entre différents pays.

Concernant la situation en Méditerranée centrale et occidentale, le HCR a coopéré avec plus de 15 États d'origine, de transit et de destination en Afrique sub-saharienne et en Afrique du Nord en vue de renforcer sa présence, ses activités de protection et la recherche de solutions, notamment des possibilités de réinstallation pour les personnes relevant de sa compétence en situation de déplacement. Les principaux éléments de la réponse stratégique ont été le recours à la réinstallation et, dans le cas de la Libye, les évacuations humanitaires de personnes ayant besoin d'une protection internationale, notamment dans le cadre des Mécanismes de transit d'urgence et les Centres de transit d'urgence vers l'Italie, le Niger, la Roumanie et le Rwanda. Au total, 2029 réfugiés ont été évacués de Libye en 2019 : 393 vers l'Italie, 878 vers le Niger, 452 vers la Roumanie et 306 vers le Rwanda.

Le HCR a également renforcé l'accès aux programmes de réunification familiale des enfants à risque dans le cadre du projet pilote « Vivre, Apprendre et Participer ». Au total, 597 cas ont été identifiés en Égypte, en Éthiopie, en Libye et au Soudan, dont 129 ont été formellement évalués et 64 orientés vers des services juridiques.

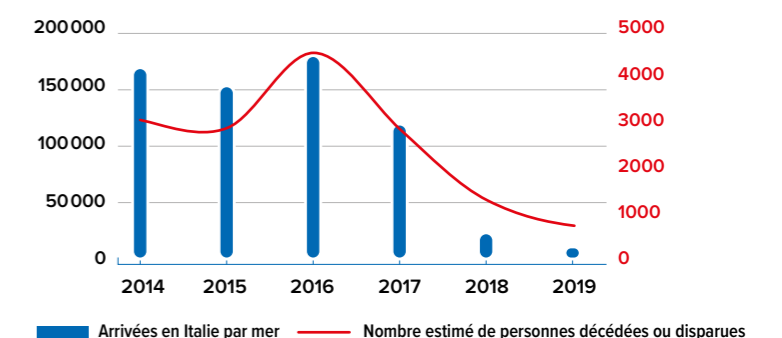
Afin de lutter contre le rôle des trafiquants d'êtres humains dans les mouvements souvent dangereux de personnes relevant de sa compétence et de migrants, le HCR a redoublé d'efforts avec ses partenaires, dont l'OIM, l'UNODC, l'équipe spéciale du groupe sectoriel global chargé de la protection sur la traite et le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Ces efforts ont conduit à l'élaboration d'outils et de conseils pratiques, notamment le document-cadre du HCR et de l'OIM qui propose des méthodes standardisées pour faciliter l'identification et la protection des victimes de la traite. Ils ont également

analysé les lacunes dans le domaine de la protection et de l'assistance aux victimes de la traite, en particulier dans les installations de réfugiés et dans les situations de déplacement interne. Le HCR a assuré des formations sur l'asile et les questions relatives aux migrations, notamment le Programme d'apprentissage sur les mouvements mixtes, afin de renforcer la participation réelle du personnel et des partenaires aux activités de protection des réfugiés et de mettre en place des réponses aux migrations qui soient conformes aux normes des droits de l'homme, ainsi que des stratégies de gestion efficaces et fondées sur des principes.

### Contraintes et besoins non satisfaits

La complexité et l'ampleur des défis dans le domaine de l'asile et des migrations nécessitent des réponses stratégiques multi-acteurs. Les conditions et les schémas de mobilité ayant évolué dans différentes régions du monde en 2019, il était indispensable de disposer d'informations actualisées et de capacités d'analyse, ainsi que de ressources pour élaborer des réponses et conseiller les États et d'autres partenaires dans ce domaine. Cela a nécessité des ressources spécialisées, susceptibles d'être adaptées en continu et une expertise dans les opérations du HCR sur le terrain, dans les bureaux et au Siège. Dans un contexte où le HCR faisait face à diverses priorités, cela s'est avéré compliqué.

### ARRIVÉES EN ITALIE PAR MER PAR RAPPORT AU NOMBRE ESTIMÉ DE PERSONNES DÉCÉDÉES OU DISPARUES LE LONG DE CETTE ROUTE 2014-2019



## ALTERNATIVES À LA DÉTENTION



Des réfugiés vulnérables se préparent à être évacués de Libye vers le Rwanda.

À travers les 20 pays cibles, la Stratégie globale du HCR «Au-delà de la détention 2014-2019» a joué un rôle essentiel pour :

Garantir des évolutions juridiques et politiques visant à améliorer les normes de détention et à développer des alternatives à la détention



Faire passer ou adopter des lois limitant ou mettant fin à la détention pour des motifs liés à l'immigration des enfants demandeurs d'asile et réfugiés



Renforcer la surveillance de la détention pour des motifs liés à l'immigration



La fin de l'année 2019 a marqué le terme de la Stratégie globale du HCR «Au-delà de la détention 2014-2019». Des progrès importants ont été réalisés dans les 20 pays cibles quant aux trois objectifs visant à mettre fin à la détention des enfants, à garantir que des alternatives à la détention existent pour les demandeurs d'asile et à promouvoir des conditions de détention qui respectent les normes internationales.

### Mettre fin à la détention des enfants

La plupart des 20 pays concernés ont fait passer des lois ou adopté des décisions politiques de haut niveau visant à limiter ou à mettre fin à la détention des enfants demandeurs d'asile et réfugiés pour des motifs liés à l'immigration. Une telle interdiction est désormais consacrée par la loi au Canada, à Malte, au Mexique et au

Royaume-Uni. La pratique est aussi de ne pas détenir les enfants demandeurs d'asile et réfugiés en Israël, en Lituanie et en Zambie. La Bulgarie, la Malaisie et le Mexique ont fait des progrès pour offrir une protection et une assistance spéciale aux mineurs isolés, notamment des modalités de prise en charge adaptées et la mise en place de procédures d'examen et d'orientation spécifiques.

### Alternatives à la détention

Des réformes législatives, de nouvelles réglementations et des partenariats efficaces ont conduit à expérimenter des alternatives à la détention dans plusieurs pays cibles, dont le Canada, l'Indonésie, le Mexique, la Lituanie et le Royaume-Uni. Plusieurs de ces programmes permettent de développer des solutions communautaires, en partenariat avec la société civile.

### Des conditions de détention qui respectent les normes internationales

La surveillance de la détention pour des motifs liés à l'immigration a été renforcée dans un certain nombre de pays, dont l'Afrique du Sud, l'Indonésie, et la Macédoine du Nord.

En plus des réalisations concrètes dans les pays cibles, la Stratégie globale a permis de faire passer des messages de protection clairs et cohérents relatifs à la détention des demandeurs d'asile et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. Elle a également offert une plateforme solide pour le dialogue, le renforcement des capacités, la coopération pratique et le plaidoyer auprès des gouvernements et d'autres parties prenantes importantes dans les pays concernés. Par ailleurs, elle a encouragé le développement d'un réseau de spécialistes compétents et engagés.

Bien que la Stratégie globale soit parvenue à son terme officiel fin 2019, le HCR continuera de poursuivre ses trois objectifs principaux en s'appuyant sur ses réalisations et sa dynamique. Ce faisant, le HCR profitera de la régionalisation de ses bureaux pour ancrer le travail en matière de détention au plus près du terrain, ainsi que pour maintenir les partenariats qui ont été créés ou renforcés en 2019 au niveau mondial, régional et national.

Plus généralement, le développement et le renforcement de partenariats variés ont été essentiels pour mettre en œuvre la Stratégie. Au niveau mondial, cela a notamment conduit au renouvellement du protocole d'accord entre le HCR et la Coalition Internationale contre la détention, qui réaffirme l'engagement de chaque acteur de promouvoir des alternatives efficaces à la détention et de collaborer dans les domaines de la surveillance, de la recherche, du plaidoyer et du renforcement des capacités. En outre, le HCR a assumé la codirection, avec la Coalition Internationale contre la détention et l'UNICEF, du groupe de travail sur les alternatives à la détention, créé sous l'égide du Réseau des Nations Unies

sur les migrations. Le groupe de travail se concentrera sur la consolidation des bonnes pratiques et des positions et lignes directrices communes, ainsi que sur la création d'une plateforme gouvernementale d'apprentissage entre pairs, afin d'améliorer les capacités des États de mettre en place et d'utiliser des alternatives à la détention pour des motifs liés à l'immigration.

En tant que membre du conseil consultatif de l'étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté, le HCR a apporté des contributions et des exemples pratiques pour le rapport qui a été présenté, ainsi que des recommandations, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2019.

### Contraintes et besoins non satisfaits

Malgré les progrès réalisés, la détention des enfants pour des motifs liés à l'immigration reste problématique dans de nombreux pays, notamment dans les zones frontalières et les zones de transit, au cours de la procédure d'asile et dans le cadre des procédures de retour. Ce défi est exacerbé par le fait que des données précises à l'échelle mondiale relatives à la détention pour des motifs liés à l'immigration ne sont pas disponibles, concernant tant les enfants que les adultes, car les données administratives sont limitées dans de nombreux contextes d'immigration et il n'existe souvent pas au niveau national de systèmes adaptés pour la collecte des données.

Si des alternatives à la détention ont été mises en place dans plusieurs pays, des disparités subsistent entre la législation et la pratique, ce qui crée de l'incertitude pour les demandeurs d'asile et des défis en matière de contrôle judiciaire. Dans plusieurs pays, les conditions de détention ne respectent pas les normes internationales et l'amalgame entre demandeurs d'asile et délinquants reste problématique.



## PRÉVENIR ET RÉPONDRE À L'APATRIDIE



Des enfants Sama Bajau, un groupe ethnique indigène et nomade menacé d'apatridie, jouent dans la communauté de réinstallation de Valle Vista, près de la ville de Zamboanga, à Mindanao aux Philippines. On estime qu'environ 85% des Sama Bajau de Zamboanga n'ont pas de certificat de naissance. Le HCR et l'UNICEF ont lancé un projet pilote pour enregistrer 1500 Sama Bajau et leur fournir des certificats de naissance.

### RÉSULTATS 2019

**94** États parties à la Convention de 1954 sur l'apatridie et **74** États parties à la Convention de 1961, par rapport à **83** et **61** respectivement au début de la campagne #JExiste en 2014



**20** États ont mis en place des procédures spéciales pour la détermination de l'apatridie, par rapport à **9** au début de la campagne #JExiste



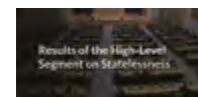
**92** États ont communiqué des données quantitatives fiables sur les apatrides, par rapport à **77** au début de la campagne #JExiste



**81 074** personnes antérieurement apatrides ont acquis une nationalité ou ont vu leur nationalité confirmée, par rapport à **37 100** au début de la campagne #JExiste



Résultats du Segment de haut niveau sur l'apatridie



(en anglais)

Pour marquer l'étape à mi-parcours de la campagne #JExiste visant à mettre fin à l'apatridie, un Segment de haut niveau a été organisé dans le cadre du 70<sup>ème</sup> Comité exécutif du HCR. Un nombre sans précédent de 360 engagements a été soumis par des États, des organisations internationales et régionales et des organisations de la société civile pour avancer plus rapidement dans la prévention et la résolution de l'apatridie.

En particulier, 66 États ont soumis 252 engagements concrets et limités dans le temps pour prévenir et remédier à l'apatridie. Ces engagements ont notamment consisté à adhérer ou ratifier les Conventions des Nations Unies sur l'apatridie, à faciliter la naturalisation des personnes apatrides, à prévenir l'apatridie en supprimant les dispositions discriminatoires fondées sur le genre des lois sur la nationalité, à assurer

l'enregistrement universel des naissances, à offrir une protection aux personnes apatrides et à renforcer ou à mettre en place le recueil des données sur les populations apatrides. Ces engagements ont donné une forte impulsion à la campagne #JExiste et à la mise en œuvre du plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie.

L'année 2019 a connu certains des progrès les plus importants en matière de prévention et de résolution de l'apatridie depuis 2014. L'octroi de la nationalité à quelques 81 100 personnes apatrides a représenté la principale réalisation en 2019. La République kirghize est devenue le premier pays à régler tous les cas connus d'apatridie sur son territoire, en ayant accordé la nationalité à 13 700 apatrides au cours des cinq dernières années. Ce succès remarquable peut être attribué à la collaboration étroite entre les autorités gouvernementales, les organisations de la société civile et les agences des Nations Unies, et illustre ce qui peut être réalisé quand la volonté politique se conjugue à un soutien spécifique. D'énormes progrès ont également été réalisés dans d'autres pays d'Asie centrale comme au Tadjikistan où un vaste programme d'identification et de réduction des cas d'apatridie est en cours, suivant l'exemple de la République kirghize. Ailleurs, dans la région de l'Asie et du Pacifique, des progrès importants ont été réalisés pour la réduction des cas d'apatridie en Malaisie et en Thaïlande.

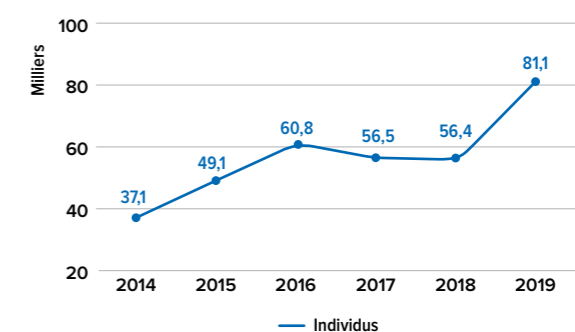
En 2019, grâce au soutien technique du HCR, 13 États ont réformé leurs lois, leurs politiques et leurs procédures sur la nationalité afin de combler les lacunes susceptibles d'engendrer des cas d'apatridie. Par exemple, la Lettonie a adopté une loi accordant automatiquement la nationalité aux enfants nés de parents « non-citoyens »; l'Argentine a adopté des dispositions pour faciliter la naturalisation des apatrides; et de nombreux pays

comportant des populations importantes menacées d'apatridie ont supprimé les obstacles à l'enregistrement des naissances. Le HCR a également continué d'aider les États à mettre en place et à améliorer leurs procédures de détermination de l'apatridie, en particulier l'Argentine et le Panama.

Afin d'approfondir ses partenariats existants pour remédier à l'apatridie, le HCR a coopéré avec la Banque mondiale dans le cadre d'une nouvelle étude sans précédent sur les implications socio-économiques de l'apatridie au sein du groupe minoritaire Shona au Kenya. Les « Amis de la campagne #JExiste », un groupe d'États représentés par leurs missions permanentes basées à Genève, ont mené des actions de sensibilisation à la question de l'apatridie, en participant notamment à l'Examen périodique universel.

Le HCR a également entretenu sa collaboration avec l'Union Interparlementaire, en aidant les parlementaires à s'attaquer plus efficacement aux questions liées à l'apatridie.

### PERSONNES AYANT ACQUIS UNE NATIONALITÉ | 2014-2019



Pour plus d'informations sur l'apatridie, voir le chapitre 6 du rapport **Global Trends 2019**



(en anglais)



### Contraintes et besoins non satisfaits

La plus grande inconnue pour le HCR, dans son action visant à remédier à l'apatridie, demeure le nombre réel d'apatrides à travers le monde. Les statistiques actuelles ne couvrent que 76 pays, avec 4,2 millions d'apatrides relevés. Le chiffre mondial réel étant selon les estimations beaucoup plus élevé, une priorité essentielle pour 2019 a été d'améliorer les données sur l'apatridie. Afin de remédier à cette lacune, le HCR a soutenu des études sur l'apatridie en Côte d'Ivoire et au Mali, tandis que des questions sur l'apatridie ont figuré pour la première fois dans les recensements au Kenya et au Niger.

Malgré ces efforts, le nombre d'États communiquant des données sur l'apatridie a toutefois diminué en 2019. En décembre, le HCR et l'UNFPA ont coorganisé une réunion mondiale d'experts sur l'amélioration des statistiques officielles sur l'apatridie en Thaïlande, dans l'objectif de renforcer les capacités des bureaux nationaux des

statistiques en matière de collecte des données sur les apatrides. Le travail d'élaboration d'un manuel avec des recommandations sur la production de statistiques sur l'apatridie se poursuivra en 2020.

En 2019, il y a eu quatre adhésions aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie et de nombreux États se sont engagés à adhérer aux Conventions en 2020 et d'ici la fin de la campagne #JExiste.

Le plaidoyer du HCR visant à remédier à l'apatridie a été affecté par la montée de la xénophobie et de formes pernicieuses de nationalisme dans plusieurs régions du monde. À l'avenir, il sera essentiel de continuer de plaider avec force pour des sociétés inclusives et, en particulier, pour la suppression des dispositions discriminatoires des lois sur la nationalité, des lois sur l'état civil et des procédures et pratiques dans ce domaine.



### La Colombie offre aux nouveau-nés vénézuéliens un bon départ dans la vie

En application d'une nouvelle mesure adoptée par le gouvernement colombien, les enfants nés en Colombie de parents vénézuéliens se voient désormais accorder la nationalité colombienne. Cette mesure supprime les obstacles à l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux autres droits essentiels dont bénéficient les citoyens colombiens. Grâce à cette mesure – qui est entrée en vigueur en août 2019, qui restera valable pendant deux ans et qui inclut rétroactivement les bébés nés depuis janvier 2015 – quelque 27 000 enfants, nés en Colombie de parents vénézuéliens, sont en train d'acquiescer la nationalité colombienne.

Le HCR, l'OIM et l'UNICEF ont contribué à la rémunération du personnel supplémentaire qui a été embauché dans certains bureaux d'état civil assumant la plus lourde charge de travail. L'objectif est de finir de modifier les certificats de naissance de tous les enfants éligibles d'ici la fin de l'année.



© HCR/Daniel Drenthius

## ENREGISTREMENT, DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS ET GESTION DE L'IDENTITÉ



© HCR/Regis Amold

Des réfugiés rohingyas dans le camp de Nayapara sont enregistrés grâce au système de gestion de l'identité biométrique dans le cadre d'un exercice conjoint entre le HCR et le gouvernement du Bangladesh.

### RÉSULTATS 2019

**10,2** millions de dossiers individuels migrés/enregistrés dans proGres v4  
par rapport à 4,1 millions en 2018



**8,8** millions de dossiers individuels enregistrés biométriquement dans BIMS  
par rapport à 7,2 millions en 2018



**73** opérations-pays utilisant proGres v4  
par rapport à 45 en 2018



**69** opérations-pays utilisant BIMS et Irisguard  
par rapport à 60 en 2018



**14** opérations-pays utilisant l'Outil mondial pour la distribution du HCR  
par rapport à 7 en 2018



L'enregistrement et l'identification des réfugiés sont essentiels pour les personnes concernées, et pour que les États sachent qui est arrivé. Cela facilite l'accès à l'assistance de base et à la protection et permet l'identification rapide des personnes

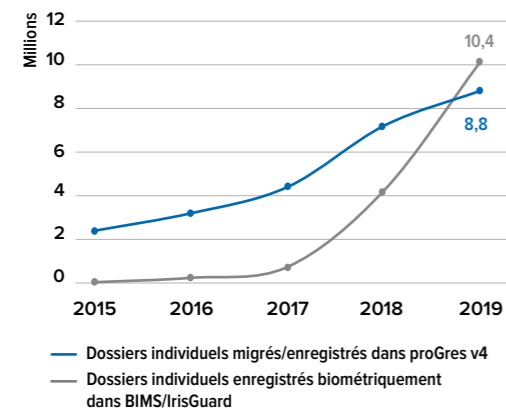
exposées à des risques accrus. Le fait d'être enregistré peut protéger contre le refoulement, l'arrestation et la détention arbitraires. Cela permet de garder les familles ensemble et aide le HCR à réunir les enfants séparés avec leurs familles.



Au centre du travail du HCR en matière d'enregistrement et de gestion de l'identité se trouve PRIMES, l'écosystème numérique d'enregistrement de la population et de gestion de l'identité du HCR. L'interopérabilité des outils de PRIMES, qui permettent notamment aux partenaires d'avoir un accès sécurisé et d'assurer la continuité de l'identité pour la gestion des dossiers de réinstallation, les processus numériques de distribution et la vérification de l'identité biométrique, a eu des résultats tangibles. Les cas de fausses déclarations, de récupération et de distributions multiples ont été limités, ce qui a conduit à des économies générales d'assistance et à la certitude que l'aide est acheminée et distribuée aux bénéficiaires.

En 2019, proGres v4 (la base de données centralisée du HCR pour l'enregistrement et la gestion des dossiers, qui constitue un élément essentiel de PRIMES) a été déployé dans 28 opérations-pays supplémentaires, portant le nombre total d'opérations utilisant cet outil à 73.

**DOSSIERS INDIVIDUELS ENREGISTRÉS PAR LE HCR | 2015-2019**



Dans ce cadre, les dossiers de 10,2 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ont été enregistrés ou migrés vers le système, contre 4,1 millions fin 2018.

En outre, le système de gestion de l'identité biométrique (BIMS) de PRIMES a été déployé dans neuf pays supplémentaires, portant à 69 le nombre d'opérations effectuant un enregistrement biométrique des populations relevant de la compétence du HCR et à 8,8 millions le nombre de dossiers individuels, contre 7,2 millions fin 2018.

Le HCR a soutenu ses opérations sur le terrain en leur dispensant des formations, en négociant des accords de partage des données avec ses partenaires et en répondant aux urgences. Onze spécialistes de l'enregistrement et de la gestion des données ont été déployés dans des opérations d'urgence au Bangladesh, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique, au Niger et au Rwanda. Ils ont aidé à la planification, à la préparation et à la mise en œuvre des activités d'enregistrement d'urgence et facilité l'accès des réfugiés à la délivrance de documents, à la protection et à l'assistance. Afin de renforcer les capacités des opérations pour effectuer en continu l'enregistrement, la vérification de la population et la formation aux outils PRIMES, un fichier de personnes a été établi avec le Conseil danois pour les réfugiés, qui a permis le déploiement de sept spécialistes de l'enregistrement à Djibouti, en Israël, au Malawi, en République démocratique du Congo, en République du Congo et au Rwanda.

Le HCR a également mis en place une plateforme sécurisée pour partager des

données biographiques et biométriques avec les principaux pays de réinstallation, ce qui a amélioré le processus de soumission des dossiers de réinstallation. Pour soutenir les demandes de réinstallation, le HCR a partagé les dossiers biométriques de plus de 25 000 personnes relevant de sa compétence avec les principaux pays de réinstallation par l'intermédiaire de cette plateforme de transfert de données. Cela a fourni une plus grande assurance que les personnes soumises aux entretiens, aux examens médicaux préalables au départ soient les mêmes que celles qui, avant de s'engager dans la procédure de réinstallation, étaient enregistrées à l'origine dans le cadre des procédures fiables et éprouvées du HCR. Cette procédure, utilisée par exemple par le gouvernement des États-Unis, sera étendue à d'autres États de réinstallation en 2020.

En 2019, le HCR a renforcé son action auprès de partenaires stratégiques pour promouvoir l'inclusion de toutes les personnes relevant de sa compétence, notamment celles menacées d'apatridie, dans les systèmes de gestion de l'identité numérique des gouvernements. Il a également encouragé une plus grande reconnaissance des pièces d'identité des réfugiés pour accéder aux services du secteur public et privé, notamment aux services financiers. En partenariat avec le gouvernement du Canada et un grand nombre de partenaires externes, il a mené un projet de consultation en ligne sur la façon dont l'identité numérique pouvait offrir de meilleures opportunités pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, leur permettant ainsi de mieux contribuer à leurs

communautés d'accueil. Les conclusions ont été présentées lors du Forum mondial sur les réfugiés et contribuent à un plan d'action sur cinq ans, aligné sur la « Stratégie de transformation des données 2020-2025 » du HCR.

**Contraintes et besoins non satisfaits**

L'interopérabilité entre PRIMES et les systèmes et bases de données d'autres acteurs humanitaires, dont l'UNICEF et le PAM, a pris plus de temps que prévu. Des ressources supplémentaires pour l'interopérabilité, comme le Joint Excellence Hub et le Bordereau de caisse commun aux Nations Unies seront toutefois disponibles début 2020 pour progresser plus rapidement.

D'autres initiatives de développement de PRIMES n'ont pu demeurer parmi les priorités de 2019 en raison de priorités concurrentes. Il s'agissait notamment de la centralisation de l'Outil mondial pour la distribution du HCR, qui offre au HCR et à ses partenaires (dont le PAM) un accès sécurisé à sa base de données biométriques pour vérifier l'identité pendant les distributions d'aide, par exemple. D'autres initiatives mises en suspens en 2019 concernaient notamment le développement d'applications mobiles pour le système BIMS et l'Outil mondial pour la distribution.

La Stratégie de transformation des données 2020-2025 du HCR



(en anglais)

Sommet virtuel mondial sur l'identité numérique des réfugiés



(en anglais)



## PROGRAMMATION INCLUSIVE DE L'ÂGE, DU GENRE ET DE LA DIVERSITÉ



Un employé du HCR commence l'enregistrement de réfugiés sud soudanais récemment arrivés au Tchad.

### RÉSULTATS 2019

**510**  
évaluations participatives menées à travers toutes les opérations du HCR



**15**  
opérations aux Amériques, en Afrique de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont bénéficié du déploiement de la politique AGD du HCR



**4**  
programmes de formation « Programmation pour la protection » mis en œuvre, au bénéfice de 95 participants issus d'équipes multifonctionnelles dans 4 opérations



**28**  
opérations soutenant des réfugiés, déplacés internes et apatrides ont rendu compte des progrès réalisés, en ventilant les données selon l'âge, le genre et la diversité



**70+**  
réfugiés ont participé au Forum mondial sur les réfugiés au sein de tables rondes et de présentations du « coin des orateurs »



Les approches participatives restent un élément essentiel des approches du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD) et de protection communautaire qui sont mises en œuvre dans toutes

les opérations. À travers le monde, 510 évaluations participatives menées par le HCR, incluant toutes les personnes relevant de sa compétence, ont été rapportées dans l'ensemble des opérations

en 2019, certaines appliquant des méthodes participatives particulièrement créatives. Par exemple, au Rwanda, des activités interactives et des jeux avec des enfants, notamment des ateliers de théâtre, de photographie et de peinture, ont conduit à une participation et suscité des réactions plus importantes. Au Liban, 129 réfugiés ont été mobilisés comme évaluateurs pour renforcer la participation des réfugiés au suivi et à l'évaluation des programmes. Fin 2019, cette pratique a été étendue à d'autres secteurs, comme celui de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

La politique AGD du HCR et ses 10 actions principales encouragent la participation et la non-discrimination, reconnaissant que chaque personne relevant de sa compétence a des capacités et des priorités uniques et est exposée à des risques de protection différents. Pour soutenir le déploiement continu de cette politique, un outil de bilan et d'auto-évaluation a été expérimenté dans 15 opérations, tandis qu'un outil de suivi de la politique AGD, destiné à enregistrer et à suivre les progrès réalisés dans les 10 actions principales au moyen de 19 indicateurs, a également été développé et testé sur le terrain dans six opérations.

Pour tenir compte de la diversité des besoins des personnes relevant de sa compétence, le HCR a recueilli, en fonction du contexte, des données ventilées selon l'âge, le genre et la diversité, à des fins d'analyse et de programmation. En 2019, 28 opérations ont rendu compte des progrès réalisés en ventilant les données selon l'âge, le genre et la diversité. De plus, les trois groupes sectoriels pilotés ou copilotés par le HCR – protection, abris et coordination et gestion des camps – ont fait en sorte que les données recueillies pour l'analyse des besoins et la planification des réponses soient ventilées selon l'âge, le genre et, de plus en plus, le handicap.

Plus de 70 réfugiés ont participé au Forum mondial sur les réfugiés au sein de tables rondes et de présentations du « coin des orateurs ». Ils ont plaidé et donné des idées et des avis sur les besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes handicapées et d'autres personnes de profils variés. Leur participation a été sollicitée à la fois pendant la phase préparatoire et lors du Forum mondial sur les réfugiés.

### Contraintes et besoins non satisfaits

Il est souvent difficile de recueillir des données ventilées reflétant la véritable diversité d'une population, c'est-à-dire non seulement selon l'âge et le genre, mais aussi les personnes qui, au sein de cette population, peuvent avoir besoin d'une assistance particulière en raison d'un handicap, de leur appartenance à un certain groupe ethnique ou d'une préférence sexuelle. Lorsque des données ventilées ne sont pas disponibles, cela peut conduire à des programmes qui ne répondent pas suffisamment à tous les besoins de la communauté.

Bien que les données soient habituellement ventilées selon l'âge, leur recueil par tranches d'âge a constitué un défi pour le HCR en 2019. Cela a conduit à ce que certaines populations, comme les jeunes, ainsi que leurs besoins, ne soient pas identifiés et soient, par conséquent, négligés. En raison d'un manque de financements, de nouvelles priorités et de la nécessité de revoir les priorités entre les activités, le développement de la formation AGD actualisée en ligne a été reporté à 2020.

Politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité



(en anglais)



## PROTECTION COMMUNAUTAIRE



Des membres de « Femmes debout », une association qui aide des veuves et orphelins aussi bien chrétiens que musulmans à surmonter leurs traumatismes et à reconstruire leur vie, célèbrent la fête des mères à Begoua, près de Bangui en République centrafricaine.

### RÉSULTATS 2019

**33** opérations ont relevé un pourcentage plus élevé de priorités mises en œuvre identifiées par des membres de la communauté



**29** opérations ont relevé un pourcentage plus élevé de personnes relevant de la compétence du HCR représentées dans les structures de direction



**24** opérations ont relevé un pourcentage accru d'expressions de soutien de la part des membres de la communauté d'accueil en faveur de la présence continue des personnes relevant de la compétence du HCR



**4235** groupes communautaires ont été soutenus par des opérations du HCR dans toutes les régions, tandis que 1620 structures communautaires d'autogestion ont été renforcées dans 45 opérations.



Les personnes relevant de la compétence du HCR sont des agents puissants de leur propre protection et le HCR s'est engagé à garantir que ce pouvoir soit exercé grâce à leur participation centrale aux décisions qui affectent leur vie. Afin de renforcer cette action importante dans ses opérations, l'organisation a veillé à ce qu'une expertise et des capacités spécialisées en matière de protection communautaire soient intégrées au sein de chacun des sept bureaux régionaux nouvellement installés.

En 2019, les efforts visant à assurer la proximité et à encourager une véritable participation par le biais d'approches communautaires ont notamment consisté à soutenir les plans d'action communautaires, à renforcer les compétences de leadership

et de gestion de projets, à diversifier les canaux de communication et de sensibilisation, et à renforcer les structures communautaires d'auto-gestion et d'auto-protection.

Au Bangladesh, par exemple, les volontaires communautaires de proximité ont transmis des messages relatifs à la protection et à la préparation aux situations d'urgence à 598 405 réfugiés et 554 chefs religieux ont été impliqués pour influencer de manière positive les règles de comportement de leurs communautés. En Jordanie, 26 centres communautaires et comités de soutien communautaires dans les camps et les zones urbaines ont servi de plateformes de protection et de lieu pour organiser un dialogue structuré entre le HCR, les

réfugiés, les communautés d'accueil et les autorités locales. En Italie, le programme Partecipazione a été étendu à 11 régions, ciblant 145 réfugiés (dont 50% de femmes) affiliés à 69 organisations communautaires qui ont bénéficié de formations pour renforcer les activités en matière de communication, collecte de fonds, protection internationale, gestion de projets et administration. Plus de 6000 personnes ont directement bénéficié de ces micro-projets. En République arabe syrienne, le HCR a assuré des interventions de protection par l'intermédiaire de 98 centres communautaires et 33 centres satellites dans 12 Gouvernorats, grâce auxquelles 619 051 personnes vulnérables ont été décelées.

La capacité du HCR de mettre en œuvre la protection communautaire à l'échelle nationale a également été soutenue par le programme de formation à la protection communautaire qui a ciblé 75 participants. En outre, un module de formation en ligne à la protection communautaire a été lancé en novembre 2019.

### Contraintes et besoins non satisfaits

Pour être efficace, la protection communautaire nécessite du temps, des ressources et une innovation constante

pour s'adapter à des contextes en rapide évolution. Si le programme de formation à la protection communautaire a permis ces échanges de connaissances, les contraintes de financement ont limité le nombre de personnels qui ont pu participer au programme en 2019.

Le soutien aux mécanismes communautaires a également été affaibli par des contraintes de financement ainsi que par des réalités propres au contexte, comme les endroits où la participation sur le terrain a été entravée par l'insécurité et/ou des restrictions imposées par les autorités. Dans ces cas, et plus largement, le HCR a investi dans des moyens de sensibilisation et de communication innovants, notamment avec des personnes avec lesquelles il avait peu ou pas de contact direct. Par exemple, les opérations du HCR en Égypte, au Liban et au Venezuela (République bolivarienne du) ont utilisé WhatsApp pour communiquer des messages clés et recevoir des informations de la part des communautés. En Algérie, le HCR a commencé à travailler sur un système de réactions et de plaintes par le biais de l'outil KoBo comme moyen supplémentaire pour solliciter et recueillir les réactions des personnes relevant de sa compétence dans des contextes difficiles.

### Agir grâce à des partenariats

© HCR/Jean-Jacques Saha



#### Renforcer la police de voisinage dans le site d'installation de réfugiés de Bele, en République démocratique du Congo

Dans la province de Haut Uele, qui accueille un grand nombre de réfugiés sud-soudanais, un projet pilote commun au HCR, au PNUD et à UNPOL est en cours.

Ce projet vise à améliorer la gouvernance locale, l'état de droit, la protection communautaire et l'économie locale en renforçant les capacités des autorités locales de protéger les communautés. Il implique 150 personnes issues de l'administration locale, de la police, de l'armée, des tribunaux civils, des chefs traditionnels et d'autres personnes à l'intérieur et autour du nouveau site d'installation de réfugiés de Bele, vers laquelle des réfugiés sud-soudanais sont relocalisés.

Le PNUD contribue en mettant en place des structures de police de voisinage, comme des comités locaux de paix et de développement. Sous la supervision du PNUD, UNPOL renforce les capacités techniques et opérationnelles de la police en formant ses agents au respect de six principes clés – proximité, partenariat, prévention, résolution des problèmes, responsabilité et respect des droits de l'homme. Les modules couvrent notamment des sujets comme escorter les réfugiés, assurer la sécurité dans les installations de réfugiés, le respect des droits de l'homme, les violences sexuelles et de genre et la protection. Le HCR soutient des activités génératrices de revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes.

« Même les formateurs les plus expérimentés ont vu cette formation comme un plus. Cela nous a déjà aidés dans notre façon de travailler et de prendre en charge les réfugiés. »

— Commandant Saidi Mwinji Kaslow, Commissaire adjoint de la police de Faradje, formé à l'école de police dans la Province de l'Ituri en novembre 2019.





## ÉÉGALITÉ DES GENRES



Des lycéennes somaliennes plaisaient entre elles pendant un cours d'informatique au lycée Ifo de Dadaab, le plus grand et le plus ancien camp de réfugiés au Kenya.

### RÉSULTATS 2019

**56%**

des situations communiquant des informations sur l'indicateur prioritaire stratégique global du HCR concernant la participation des femmes avaient amélioré ou maintenu le pourcentage de participantes féminines dans les structures de direction et de gestion



### LES CINQ ENGAGEMENTS ACTUALISÉS DU HCR ENVERS LES FEMMES ET LES FILLES

- 1 Les femmes et les filles **participent à égalité** et significativement dans toutes les structures communautaires de décision, de gestion et de leadership, et dans les comités de personnes relevant de la compétence du HCR.
- 2 Les femmes et les filles bénéficient **d'un enregistrement et de la délivrance de documents à titre individuel**, directement ou grâce au soutien fourni par le HCR.
- 3 Les femmes et les filles ont un accès égal et un contrôle égal de la gestion et de la distribution de **nourriture, d'articles de secours essentiels et d'aides en espèces**.
- 4 Les femmes et les filles ont un accès égal aux **opportunités économiques, à un travail décent et à des services d'éducation et de santé de qualité**.
- 5 Les femmes et les filles ont accès à des **services complets de prévention et de réponse aux violences sexuelles et de genre**.

Politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité



(en anglais)

Guidé par les cinq engagements du HCR envers les femmes et les filles, tels qu'énoncés dans sa Politique de 2018 en matière d'âge, de genre et de diversité, le HCR a continué de promouvoir et de renforcer l'égalité des genres dans toutes ses opérations.

L'une des priorités a consisté à assurer la participation égale et significative des femmes dans toutes les structures de décision, de gestion et de leadership communautaires, ainsi que dans les comités de personnes relevant de sa compétence. Certaines opérations, comme le Burkina Faso,

l'Égypte, l'Inde, la Malaisie, le Népal et l'Ouganda, ont déployé des efforts spécifiques pour assurer un enregistrement et une délivrance de documents à titre individuel, en portant une attention particulière aux femmes. Au Libéria et en Zambie, des efforts ont été réalisés pour garantir un accès égal et un contrôle égal de l'assistance, en incluant par exemple les femmes dans les comités de distribution. L'accès aux opportunités économiques et aux services éducatifs a été encouragé dans certaines opérations comme au Burkina Faso, en Jordanie, en Ouganda et au Yémen,

où des garderies dans les camps et les centres communautaires ont permis aux mères de poursuivre leurs études et de participer à des activités de subsistance. Les opérations ont également collaboré avec les structures communautaires pour identifier les risques de violences sexuelles et de genre et soutenir les mécanismes de prévention et de prise en charge.

Le HCR s'est efforcé de renforcer ses capacités internes en matière d'égalité des genres et la capacité de son personnel de répondre efficacement aux préoccupations liées à l'égalité des genres dans tous les contextes opérationnels. Des collègues issus des opérations dans toute l'Afrique ont participé à la troisième session du programme de formation du HCR sur l'égalité des genres, ce qui a amélioré leur capacité d'agir en tant que points focaux techniques sur le genre et de référents au sein des opérations.

Afin de favoriser les apprentissages entre opérations et d'inspirer des actions pour faire avancer l'égalité des genres, les pratiques prometteuses ont été répertoriées et diffusées. Il s'agit notamment de pratiques exemplaires en matière d'égalité des genres dans la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que d'une étude sur les obstacles à la participation des femmes et des filles déplacées internes dans les contextes humanitaires. Les conclusions de cette étude ont été partagées avec le personnel et les partenaires dans le cadre d'un webinar qui faisait partie d'une série célébrant le 20<sup>ème</sup> anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement interne.

Les opérations ont également reçu des instructions sur la façon d'appliquer le Marqueur de genre avec celui de l'âge dans leur procédure opérationnelle de planification afin de renforcer l'intégration de l'égalité des genres dans les programmes du HCR. Ce marqueur est également utilisé pour renforcer l'intégration de l'égalité des genres dans les projets inclus dans le plan de réponse humanitaire des interventions inter-agences en faveur des déplacés internes.

### Contraintes et besoins non satisfaits

Les normes de genre restrictives profondément enracinées, les pratiques discriminatoires et les obstacles structurels empêchent souvent les femmes réfugiées, déplacées internes et autres femmes relevant de la compétence du HCR de faire valoir leurs droits et de participer de manière significative aux structures de décision et de leadership ayant un impact sur leurs vies et leurs communautés.

Le HCR et ses partenaires doivent continuellement s'améliorer et innover quand ils travaillent auprès des femmes, des filles, de leurs familles et de leurs communautés pour maximiser les opportunités de changement dans les contextes de déplacement et s'attaquer progressivement et positivement aux normes restrictives profondément enracinées. Cela consiste notamment à rechercher des partenariats stratégiques autour de l'égalité des genres et à s'associer aux organisations locales de droits des femmes.

Tirer des leçons d'expérience pour faire progresser l'égalité des genres : pratiques prometteuses en Asie



(en anglais)

Abattre les murs : Affronter les obstacles à la participation des femmes et filles déplacées internes dans les contextes humanitaires



(en anglais)



### Audit de genre du Forum mondial sur les réfugiés

Le HCR a encouragé la participation et le leadership des femmes réfugiées à l'échelle mondiale en soutenant un audit de genre du Forum mondial sur les réfugiés et de ses processus préparatoires. Conduit par des femmes réfugiées, l'audit a attiré l'attention sur les défis en matière d'égalité des genres dans les situations de réfugiés. L'objectif était de s'assurer que les engagements pris vis-à-vis des femmes et des filles réfugiées dans le Pacte mondial sur les réfugiés soient reconnus et intégrés concrètement au cours du processus d'engagement du Forum mondial sur les réfugiés et d'identifier les bonnes pratiques. Tout au long des réunions préparatoires et lors du Forum mondial sur les réfugiés lui-même, l'équipe chargée de l'audit de genre a pris note de la façon dont l'égalité des genres, l'âge, le genre, la diversité et les violences sexuelles et de genre étaient traités par les différentes parties prenantes dans les principaux domaines thématiques. L'équipe a également émis des recommandations spécifiques sur la manière de mettre en œuvre et de suivre efficacement les engagements pris dans ces domaines.



(en anglais)



## PROTECTION DE L'ENFANCE, ENGAGEMENT ET AUTONOMISATION DES JEUNES



Des enfants rohingyas participent à des activités « Essence d'apprentissage » dans l'un des espaces pour enfants de Caritas dans le camp de réfugiés de Kutupalong, au Bangladesh.

### RÉSULTATS 2019

Dans **25** opérations, la proportion de mineurs isolés pour lesquels une procédure de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été engagée ou terminée a augmenté par rapport à **32** opérations en 2018



Dans **18** opérations, l'accès non discriminatoire aux services sociaux et de protection de l'enfance nationaux pour les enfants réfugiés a augmenté par rapport à **22** opérations en 2018



**55 769** évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant ont été menées dans **63** opérations par rapport à **62 790** dans **57** opérations en 2018



**551** comités, groupes et autres structures pour enfants ont été soutenus dans **19** opérations par rapport à **763** structures similaires dans **18** opérations en 2018



**18** initiatives menées par des jeunes ont été soutenues dans le cadre du Fonds mondial d'initiative pour la jeunesse du HCR par rapport à **25** en 2018



En collaboration avec les autorités nationales, la société civile, les communautés et les enfants eux-mêmes, en 2019 le HCR a protégé des enfants et des jeunes déplacés et apatrides en renforçant les systèmes nationaux, en intensifiant les procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, en améliorant la gestion des dossiers et en autonomisant et en impliquant les jeunes, les enfants et les communautés.

### Renforcer les systèmes nationaux

Lors du Forum mondial sur les réfugiés, 36 engagements ont été pris dans le

domaine de la protection de l'enfance et des jeunes, avec des initiatives concrètes de certains États, comme mieux intégrer les enfants réfugiés dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance et d'enregistrement des naissances, mettre fin à la détention des enfants et garantir l'unité de la famille. Des progrès ont également été réalisés à l'échelle régionale, le HCR ayant apporté son soutien aux États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour qu'ils renforcent l'inclusion des réfugiés dans leurs systèmes nationaux de protection de l'enfance.

La collaboration transfrontalière a également été encouragée afin de répondre aux besoins des enfants réfugiés et migrants.

Signe de son engagement à l'égard des déplacés internes au niveau national, le HCR a renforcé les capacités de gestion des dossiers en Iraq et amélioré l'expertise en matière de protection de l'enfance de 174 employés d'une ONG locale travaillant auprès des enfants déplacés, ainsi que du personnel du Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales et de la Direction des Affaires sociales. Les employés ont été formés à la protection de l'enfance et à la gestion des dossiers dans le cadre de sessions de formation sur mesure et de discussions entre pairs.

### Intensifier les procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et améliorer la gestion des dossiers

Malgré les efforts déployés par le HCR pour améliorer l'accès aux procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et à d'autres procédures adaptées aux enfants ainsi que leur qualité, le nombre d'évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant réalisées a diminué au cours des trois dernières années (passant de 65 561 en 2017 à 55 769 en 2019), alors que le nombre de mineurs isolés dans le besoin continuait d'augmenter. Cela a conduit à un écart grandissant entre les besoins et l'accès aux services. Les opérations ont mis en cause le manque de personnel et de programmes communautaires complets permettant l'identification efficace et le soutien aux mineurs isolés et aux autres enfants à risque.

L'investissement des opérations du HCR dans l'identification rapide et l'orientation des enfants à risque, parallèlement à des évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant de qualité, ont été essentiels pour améliorer la qualité de la prise en charge des enfants à risque. Par exemple, le HCR a collaboré en République arabe syrienne avec l'OIT et le Ministère des Affaires sociales et du Travail afin d'offrir des services spécialisés de gestion

des dossiers pour soutenir 489 enfants déplacés soumis aux pires formes de travail des enfants. Sur ces enfants, 10% sont retournés à l'école, 8% ont été inscrits à une formation professionnelle et 47% ont participé à des cours de rattrapage dans l'objectif de retourner à l'école en 2020.

### Autonomiser et impliquer les jeunes, les enfants et les communautés

Le HCR a renforcé les liens entre la gestion des dossiers des enfants réfugiés et les initiatives de renforcement de la famille, conformément aux recommandations du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. En Ouganda, le HCR a renforcé le suivi des modes alternatifs de prise en charge des mineurs isolés et les activités de parentalité positive. Le HCR et ses partenaires ont formé 1148 parties prenantes à l'identification des enfants à risque et mis en œuvre les procédures de détermination de l'intérêt supérieur pour les enfants ayant besoin d'un soutien ciblé. Ils ont également animé ensemble une formation à la parentalité positive pour 15 027 parents et aidants, ainsi que des sessions de sensibilisation à la lutte contre la violence envers les enfants pour 10 921 membres des communautés et 2566 adolescents.

Le HCR a soutenu une série d'initiatives visant à renforcer le leadership et l'action des jeunes, notamment par des projets menés par des jeunes et par le Conseil consultatif mondial de la jeunesse, ainsi que les capacités des jeunes. En 2019, le HCR a financé 18 projets menés par des jeunes dans 16 pays dans le cadre du Fonds mondial d'initiative pour la jeunesse. Quelque 900 réfugiés, membres des communautés d'accueil et jeunes déplacés internes ont identifié des solutions créatives pour remédier aux problèmes de protection auxquels ils sont exposés, en particulier les violences sexuelles et de genre, la protection de l'enfance, l'intégration dans les communautés d'accueil et le manque d'opportunités dans le domaine de l'éducation et des moyens de subsistance.



### Coordination, connaissances et gestion des informations

Le HCR a renforcé ses capacités de gestion des informations en matière de protection de l'enfance afin de maximiser les ressources et d'assurer une programmation plus intelligente, efficace et fondée sur des données réelles. Ces investissements ont permis à 30 opérations du HCR d'utiliser le module de protection de l'enfance dans proGres v4, le logiciel du HCR pour la gestion des dossiers, contre 16 à la fin de 2018. Fin 2019, 8047 dossiers de protection de l'enfance étaient enregistrés dans proGres v4, soit une hausse de 150% par rapport à 2018.

### Contraintes et besoins non satisfaits

Des défis subsistaient pour promouvoir l'inclusion dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance du fait de la complexité des questions et de l'implication des parties prenantes. Des obstacles juridiques, politiques ou procéduraux ont souvent empêché l'accès aux systèmes et aux services de protection de l'enfance. Lorsque les systèmes nationaux de protection de l'enfance étaient accessibles aux réfugiés et aux autres enfants relevant de la compétence du HCR, les principaux prestataires de services manquaient souvent

de connaissances et de capacités pour coordonner et répondre efficacement aux besoins de protection complexes de ces enfants.

Pour le HCR et ses partenaires issus des gouvernements et des ONG, le manque de personnel a constitué l'un des principaux défis pour assurer une gestion des dossiers de qualité pour les enfants à risque. Les autres défis ont notamment été l'augmentation soudaine du nombre de mineurs isolés et leurs déplacements secondaires pendant les crises; le soutien insuffisant aux familles d'accueil; le manque d'accès aux mineurs isolés en détention; les capacités limitées en matière de procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant; l'offre limitée de solutions durables et de services spécialisés et la faiblesse des systèmes nationaux.

Il existe une base solide au sein du HCR pour des approches innovantes des programmes pour les jeunes. Il n'existe toutefois pas de moyen harmonisé de saisir des données ventilées concernant les jeunes dans l'ensemble des organisations humanitaires. Ce manque de moyen commun permettant de suivre les progrès accomplis de manière systématique et de garantir la redevabilité pour la mise en œuvre d'actions clés en faveur des jeunes, entrave les nouvelles avancées.

## Agir grâce à des partenariats



### Le football, source de modèles et de mentors pour les enfants

De mai 2019 à février 2020, le HCR s'est associé à la Fondation Scort et à la FCSA – l'Alliance sociale des clubs de football, un réseau de clubs de football européens d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse – pour mettre en œuvre un Programme d'éducation de jeunes coaches au Mexique.

Ce programme, qui a été déployé ces dernières années dans des régions en conflit, en situation d'après-guerre ou en développement dans le monde entier, utilise le football pour susciter des changements sociaux positifs au sein des communautés d'accueil comme au Mexique, en donnant aux jeunes les moyens de devenir des modèles et des mentors pour les enfants.

Provenant de 15 partenaires locaux du HCR au Mexique, 41 jeunes adultes ont été formés pour devenir de Jeunes coaches, des chefs communautaires et coaches de football locaux pour des enfants âgés de 6 à 12 ans. Ils ont appris à promouvoir l'inclusion des réfugiés et des demandeurs d'asile par le football, à transmettre des valeurs importantes comme l'acceptation, l'ouverture et la tolérance, et à apaiser les tensions entre les réfugiés et les populations d'accueil.

Au cours de ces modules, le HCR et ses partenaires ont transmis aux Jeunes coaches des connaissances sur des sujets sociaux essentiels comme la protection de l'enfance et les violences sexuelles et de genre, qui leur sont maintenant utiles dans leur travail auprès des jeunes. À ce jour, les Jeunes coaches ont transmis leurs connaissances à 321 pairs et plus de 7700 enfants, issus tant de la population d'accueil que des réfugiés, ont bénéficié de ces activités régulières.

La FCSA travaille avec le HCR dans cinq endroits différents et finance des programmes s'appuyant sur l'éducation au sport et le football comme outil pour contribuer à l'intégration des enfants réfugiés dans leurs nouvelles communautés.



© Scort Foundation

## PROTÉGER LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES PERSONNES ÂGÉES



Les réfugiés qui rentrent en Afghanistan depuis le Pakistan reconstruisent leur vie malgré les défis.

### RÉSULTATS 2019

**30** opérations ont relevé des progrès dans le pourcentage de personnes âgées relevant de la compétence du HCR ayant bénéficié de services pour répondre à leurs besoins



**49** opérations ont relevé des progrès dans le pourcentage de personnes handicapées relevant de la compétence du HCR ayant bénéficié de services pour répondre à leurs besoins



Les personnes handicapées représenteraient environ 15% de la population mondiale mais la prévalence du handicap dans les situations de déplacement forcé, en particulier au sein de la population réfugiée et d'autres populations déplacées, est selon les estimations beaucoup plus élevée.

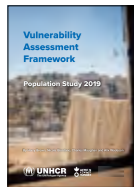
Deux nouvelles ressources ont été lancées cette année pour améliorer la capacité du HCR de protéger et de répondre aux besoins des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé.

Le nouveau programme de formation en

ligne aide à mieux comprendre les droits des personnes handicapées, donne des bases pour renforcer l'inclusion et propose des approches pratiques pour surmonter les obstacles et encourager leur participation. Les instructions révisées à connaître pour travailler avec des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé comprennent les principes et les actions visant à renforcer le travail du HCR dans tous les domaines de la protection, de l'assistance et des solutions.



Évaluation de la vulnérabilité : étude de population 2019



(en anglais)

Conformément à la politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD), des efforts supplémentaires ont été déployés pour recueillir des données ventilées, au minimum, selon l'âge, le genre et le handicap. Pour mieux identifier les personnes handicapées en Algérie, au Liban et en Mauritanie, les opérations du HCR se sont mises à utiliser les questions du groupe de Washington, un ensemble de questions standardisées visant à identifier les personnes handicapées lors de l'enregistrement. En Jordanie, ces questions ont été incluses dans le cadre servant à l'évaluation de la vulnérabilité. Les données tirées de cette évaluation ont finalement révélé que jusqu'à 21% des réfugiés syriens vivaient avec un handicap et 45% des ménages comptaient au moins une personne porteuse d'un handicap.

Pour promouvoir davantage la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le HCR a contribué activement à l'élaboration de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et des Lignes directrices de l'IASC sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire.

Au niveau régional et opérationnel, la collaboration a été renforcée avec les partenaires nationaux et internationaux du handicap et du vieillissement, notamment les organisations de personnes handicapées, International Disability Alliance, Humanité et Inclusion et HelpAge International. Par exemple, au Liban, le HCR a collaboré avec l'Union libanaise des handicapés physiques pour améliorer le soutien aux personnes handicapées lors d'une intervention humanitaire. En conséquence, l'Union a signé des protocoles de coopération avec

97 entreprises qui ont commencé à ajouter des normes d'inclusion dans leurs politiques d'emploi et à garantir l'accessibilité complète de leurs bâtiments. Au Yémen, 156 enfants handicapés ont eu accès à des services de réadaptation et d'éducation dans les centres de la petite enfance pour enfants handicapés gérés par le HCR, qui les préparent à s'inscrire et à poursuivre leurs apprentissages dans les écoles officielles. En Libye, le HCR a collaboré avec Humanité et Inclusion et quatre organisations de personnes handicapées pour mener des actions d'information et de sensibilisation, offrir un soutien aux réfugiés et plaider pour leur inclusion dans les activités sociales et les formations professionnelles, et pour leur accès à des prothèses. Plus de 860 personnes handicapées ont eu accès à des services de réadaptation.

À la suite des consultations menées par le HCR avec des organisations de personnes handicapées pour préparer le Forum mondial sur les réfugiés, 14 engagements pour soutenir le travail du HCR pour l'inclusion du handicap ont été pris lors du Forum. Ces engagements, dont la plupart sont d'ampleur et de portée mondiale, visent notamment à élaborer des politiques et des programmes tenant compte du handicap, à renforcer les pratiques prenant en compte le handicap dans les domaines de l'éducation et des moyens de subsistance, à soutenir l'institutionnalisation de l'inclusion du handicap dans toutes les activités du HCR grâce à des capacités techniques accrues, et à faciliter l'intégration des réfugiés handicapés. Des engagements ont également été pris pour renforcer les capacités des organisations de personnes handicapées en matière de participation et de

leadership, ce qui devrait conduire à un accord institutionnel de collaboration entre l'International Disability Alliance et le HCR en 2020.

Reconnaissant la nécessité de travailler en priorité sur la prise en compte du handicap, le HCR a investi des ressources supplémentaires en personnel pour veiller à la fois à l'intégration institutionnelle et à la prise en compte du handicap au niveau national.

### Contraintes et besoins non satisfaits

Comme les populations déplacées vivent souvent dans des zones de conflit peu dotées en infrastructures gouvernementales, les personnes handicapées sont mal repérées et n'ont pas un accès complet à l'assistance et aux services. La méthodologie employée

par le HCR pour recueillir des données sur le handicap repose encore largement sur l'observation (82% de toutes les données ventilées selon le handicap), ce qui ne respecte pas les recommandations internationales. Ainsi, les contraintes les plus pressantes identifiées par rapport aux objectifs énoncés dans le Pacte mondial sur les réfugiés concernent notamment : la mise au point de normes harmonisées ou interopérables de collecte, d'analyse et de partage des données distinctes en fonction de l'âge, du genre, du handicap et de la diversité sur les réfugiés et les personnes rapatriées ; des ressources humaines et financières et une expertise dédiées pour renforcer l'accessibilité et la fourniture de logements acceptables dans toutes les actions en faveur des réfugiés.

© Courtesy of Bawak Ra



### Des personnes déplacées internes handicapées partagent leurs histoires

Depuis 2017, le HCR s'est associé à des photographes professionnels pour offrir une formation de 12 jours à des personnes déplacées internes handicapées et à leurs soignants pour leur apprendre à raconter des histoires à partir de photos. Le projet rend les personnes déplacées handicapées plus autonomes en leur donnant les compétences, la confiance et l'opportunité de raconter leur histoire et de faire part de leurs besoins. Il implique également les soignants et les travailleurs humanitaires pour les sensibiliser au handicap et aux défis liés au handicap.

En février 2019, Bawak Ra, une jeune femme handicapée physique depuis l'âge de 5 ans, a été sélectionnée pour concourir dans le cadre du festival de photographie de Yangon et a remporté le troisième prix dans la catégorie des photographes émergents. Par la suite, elle a partagé ses compétences dans des ateliers de formation à la photo destinés à d'autres personnes déplacées handicapées vivant dans des camps de déplacés internes dans l'État Kachin.



## PROTÉGER LES PERSONNES LGBTI DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT FORCÉ



Deux réfugiés syriens, des amants ayant risqué leur vie par amour, attendent d'être réinstallés.

### RÉSULTATS 2019

**5** consultations régionales organisées pour mieux évaluer les risques de protection et les priorités des personnes LGBTI dans les situations de déplacement forcé



Partenariats avec des organisations LGBTI mondiales, régionales et nationales, mis en place ou renforcés dans le cadre de consultations régionales



**50** employés du HCR et de ses partenaires en Afrique de l'Est ont bénéficié du programme de formation sur les LGBTI « Travailler auprès de personnes LGBTI en situation de déplacement forcé »



Le HCR a réalisé des progrès réguliers au cours des dernières années pour mieux protéger les personnes d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles variées. Ces efforts ont notamment consisté à publier des principes directeurs et des outils, à élaborer des formations pour aider à créer des lieux sûrs et à identifier des solutions pour les personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR.

Malgré les progrès réalisés, dans la plupart des opérations, de nombreux réfugiés, déplacés internes, apatrides et rapatriés LGBTI ont continué de subir des discriminations et des abus. Pour lutter contre cela, les opérations du HCR dans le monde entier se sont efforcées d'améliorer leur

compréhension des besoins et des risques de protection auxquels les personnes LGBTI en situation de déplacement forcé sont exposées afin d'assurer une réponse basée sur les droits et axée sur les résultats. Cela a notamment consisté à créer un environnement accueillant dans les bureaux du HCR et de ses partenaires, à coopérer avec les communautés LGBTI déplacées et leurs organisations, à veiller à ce que les canaux de communication et de réactions leur soient accessibles et à ce que les services soient disponibles et accessibles aux personnes en ayant besoin.

En Jordanie, par exemple, le HCR s'est assuré que ses bureaux étaient sûrs pour les personnes LGBTI et que le personnel soit formé à identifier leurs préoccupations

et à y répondre. Les mesures spécifiques mises en place comprennent un réseau d'employés sensibilisés aux personnes LGBTI et des modes opératoires accélérés, confidentiels et spécialisés. De même, en Ouganda, le HCR a mis en place et formé des référents pour les questions de genre et concernant les personnes LGBTI dans tous les sites d'installation, tandis que pour la situation vénézuélienne, les questions relatives aux risques de protection des personnes LGBTI ont été incluses dans l'outil de suivi utilisé dans tous les pays impliqués dans la réponse.

D'autres opérations ont recruté des réfugiés LGBTI comme travailleurs de proximité dans l'objectif de mener des sessions d'information ciblées et discrètes pour répondre aux besoins d'information des réfugiés LGBTI. En Thaïlande, en collaboration avec un partenaire opérationnel, un groupe de soutien par des pairs pour personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR a été créé pour lutter contre l'expérience bouleversante d'isolement souvent vécue par les personnes concernées. En Équateur, le HCR a revu la procédure d'entretien et d'enregistrement conduite par son partenaire pour garantir la sensibilité à l'égard des personnes LGBTI et s'est associé à des organisations LGBTI pour créer des lieux sûrs.

Le HCR a continué d'investir de manière importante dans la formation et le renforcement des capacités de son personnel, de ses partenaires, des fonctionnaires chargés des questions d'asile et des prestataires de services, au Siège comme dans les pays.

Le programme officiel de formation du HCR, « Travailler avec des personnes LGBTI en situation de déplacement forcé », a été déployé, en premier lieu en Afrique de l'Est. En plus des initiatives de formation au niveau mondial et régional, les opérations ont également organisé des sessions de formation au niveau national, en tenant compte du contexte et des besoins dans les pays, notamment en Belgique, en Israël, au Kenya, au Mozambique, en Ouganda et au Tadjikistan.

### Contraintes et besoins non satisfaits

Dans de nombreuses régions du monde, les personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR sont exposées à des discriminations virulentes et souvent violentes. Malgré tous les efforts, elles continuent de constituer une population très mal repérée et, par conséquent, les programmes et interventions ciblés restent limités. Des investissements supplémentaires importants à l'échelle requise, seront nécessaires dans ce domaine pour renforcer les capacités du personnel du HCR, de ses partenaires, des prestataires de services et des agents chargés de l'instruction des demandes d'asile.

Si les réfugiés LGBTI identifiés comme les plus à risque sont prioritaires dans le cadre de la DSR et de la réinstallation, la réalité de la diminution des opportunités de réinstallation impose que des efforts supplémentaires soient déployés pour rechercher des alternatives, notamment des voies complémentaires et des stratégies d'intégration élaborées avec soin, là où cela est possible.

### Consultations régionales LGBTI dans le monde entier

En mai 2019, le HCR a entamé des consultations régionales aux Amériques, en Asie et Pacifique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ainsi qu'en Afrique de l'Est et de l'Ouest pour mieux comprendre les risques de protection actuels, les perspectives et les priorités des personnes LGBTI en situation de déplacement forcé. De nombreux acteurs de la communauté LGBTI ont été consultés, notamment des défenseurs de la société civile et des personnes déplacées avec un profil LGBTI. En plus d'encourager la création de nouveaux réseaux et de nouvelles collaborations, les leçons tirées de ces consultations constitueront la base d'une table ronde mondiale en 2020, visant à identifier les actions concrètes qui feront progresser la protection et les solutions pour les personnes déplacées et apatrides LGBTI.